

PAS DE PROGRÈS SOCIAL SANS SERVICE PUBLIC

8 mars:
Journée
de luttes
pour les droits
des femmes



Conseil d'Administration des 19 et 25 Février 2021

1- FEU ROUGE DE LA CGT POUR DES SUJETS D'ACHATS DE CROISSANCE EXTERNE

on ne peut en parler tant que ce n'est pas public)et bip2 (CNP en 🤔 Italie) : c'est à dire utiliser l'argent public du groupe La Poste pour aller investir comme n'importe quel investisseur privé dans des sociétés qui s'écartent autant que faire se peut du modèle postal du service public. La multinationale La Poste s'étend de plus en plus.

Vote contre de la CGT sur ces 2 sujets avec les éléments suivants portés :

■ **Ce projet fait écho au plan stratégique de LP contre lequel la CGT s'inscrit** dans la mesure où il ne s'appuie que sur une logique de croissance externe et de déviation d'une logique de service public dans un pôle financier public : en quoi cette acquisition répond-elle à ce pôle ?

■ Enfin, alors même que le président de La Poste a indiqué aux parlementaires que les bénéfices de la CNP et de LBP ne devaient pas servir à compenser le financement inadéquat des missions de service public (telle Mme Lagarde indiquant que la BCE n'a pas vocation à réduire les spread) et alors même qu'il est annoncé aux postiers qu'ils n'auront pas d'intéressement cette année parce que la CNP a été exclue du périmètre du REX de consolidation servant au calcul de la formule (à l'inverse de l'accord

d'intéressement de LBP), on ne peut que se navrer d'une telle absence de solidarité, ni de mémoire ou de respect, envers les activités qui ont permis les dernières acquisitions du Groupe.

Cette solidarité ne peut être à sens unique : LP aidant LBP à renforcer ses capitaux propres avec mandarine en sacrifiant son actionariat public mais les résultats de LBP (intégrant ceux de la CNP) non intégrés dans le résultat de LP. Peu importe que les postiers aient rempli des critères qualitatifs puisque in fine les règles comptables et financières les rattrapent et les excluent du partage de richesses.

■ **La CGT souligne qu'il y a un risque fort pour le climat social avec ce clivage entre activités du groupe.**

2- POINT SUR LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES : LA SANTÉ DES POSTIERS EN RISQUE MAJEUR

Une présentation de la cartographie des risques potentiels du Groupe LP a été faite sans que cela ne requiert de vote.

Chose curieuse, il n'est pas indiqué si on est en exposition brute ou nette d'évaluation du risque. En effet, il y a un risque brut qui peut être majeur avec

une forte probabilité de survenance et qui donc serait côté avec une couleur rouge vif mais en principe il doit y avoir des dispositifs de prévention des risques qui font diminuer cette exposition brute à une exposition nette. Or ce passage d'un risque brut à un risque net n'est pas explicité et il semble que l'on reste sur du risque brut ? C'est pour cela

qu'on en arrive à une cartographie avec beaucoup de risques en rouge vifs alors même que des dispositifs devraient leur faire abaisser leur niveau.

C'est par exemple le cas du **risque portant sur la santé des postiers qui est indiqué en risque majeur avec une probabilité de survenance la plus forte** : ce risque était déjà à ce niveau-là l'année passée.



Quel est le plan de remédiation mis en face de ce risque majeur ? c'est à dire un plan de prévention pour éviter la concrétisation de ce risque qui permette de repasser à une exposition en nette de ce risque tolérable avec par exemple l'arrêt des réorganisations qui s'enchainent (et ce d'ailleurs avec des expérimentations faites en pleine période covid), l'arrêt du recours à la sous-traitance qui ne fait que cacher la charge de travail réelle pérenne et pas soi-disant passagère...

Ce ne sont pas les axes envisagés pour remédier à ce risque qui comptent plutôt sur une discipline des postiers priés de bien vouloir éviter de s'user leur santé au travail avec des formations qui le leur rappellent. Ce risque est porté par la fonction RH du Groupe LP mais lorsque l'on voit que de plus en plus les RH confient leurs missions soient aux managers de proximité soient aux directeurs d'établissements... comment donner du sens et une

coordination à un réel plan de remédiation ?
En pratique, un risque santé traité comme un risque Brexit...

La Poste au travers de la négociation en cours de l'accord social démontre qu'elle est plus sur une gestion du risque une fois que l'atteinte à la santé des postiers est avérée que sur un réel plan de prévention surtout lorsque l'on voit comment les services de santé au travail souffrent dans la période car eux aussi on leur demande de plus en plus de ne plus faire bien leur travail...

A côté de cette cartographie des risques potentiels, il doit y avoir le relevé des incidents avérés c.a.d. les situations où ces risques se sont concrétisés : il n'a été fait aucune présentation sur ce sujet-là avec notamment l'explication du pourquoi on est actuellement en deçà du chiffre de 17 000 points de contact en non-conformité réglementaire avec la loi...

Bref, pas très clair tout ça, et surtout des dispositifs de risques à renforcer avec des effectifs adéquates : un chiffre de 23% de renforcement des effectifs a été communiqué. Mais, il convient de déterminer si ce chiffre est cohérent avec la mise en place d'un dispositif de contrôle permanent s'appuyant à la fois sur un dispositif de 3^{ème} niveau (l'inspection générale ou audit) et à la fois sur un dispositif de contrôle de 2^{ème} niveau. Avec la loi PACTE et l'intégration dans la CDC, La Poste doit impulser la mise en place des mécanismes de contrôle interne nécessaires pour garantir une consolidation adéquate (décret n°2020-94).

3- VOTE SUR LES COMPTES :

C'EST PAS SI PIRE POUR DES SERVICES PUBLIC COMPTABILISÉS EN CHIFFRE D'AFFAIRES

Intervention lue en séance - En annexe 1

Vote contre de la CGT sur les comptes sociétaux de La Poste maison mère et les comptes consolidés du Groupe La Poste.

Le sujet majeur est le traitement des services publics comme une activité de droit privé soumise à des diktats de rentabilité par des actionnaires : or les actionnaires que sont la CDC puis l'Etat se comporteraient donc comme des actionnaires lambda alors même qu'ils utilisent de l'argent public ???

Le fait que ces activités de services publics soient, comptablement, budgétairement, financièrement, de plus en plus ostracisées dans le Groupe par des activités relevant de la sphère concurrentielle est problématique pour un Groupe qui se revendique du bien commun et qui devrait respecter son ADN de groupe de services publics avant tout.

CAPITAUX PROPRES

EN MILLIONS d'€uros	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2010
CAPITAUX PROPRES LA POSTE	6 463	6 042	2 881
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS GROUPE LA POSTE			
Capitaux propres part du groupe	18 247	12 624	4 465
Intérêts minoritaires	13 712	907	18
Capitaux consolidés	31 959	13 531	4 483

COMPTES SOCIAUX LA POSTE

* en millions €	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2010
PRODUITS D EXPLOITATION	12 986	13 739	15 236
CA SCC	9 769	10 442	11 484
<i>dont CA services-courrier</i>	<i>7 367</i>	<i>8 492</i>	<i>10 062</i>
<i>dont CA colis</i>	<i>2 402</i>	<i>1 950</i>	<i>1 422</i>
CA NUMERIQUE	11	12	N/A
CA RESEAU LP (anciennement enseigne LP)	866	843	1 199
CA IMMOBILIER	17	20	30
CA TOTAL	10 663	11 317	12 713
autres produits d'exploitation	2 323	2 422	2 523
CHARGES D EXPLOITATION	-14 373	-14 587	-15 707
dont prestations sous traitées	1 010	936	
dont charges de personnel	-8 042	-8570	-9 957
dont dotations aux amortissements et provisions	-448	-357	-787
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 387	-848	-471
RESULTAT FINANCIER	156	420	277
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-540	19	0
<i>dont dotations nettes-dépréciations et amortissements des immobilisations</i>	<i>-524</i>		
RESULTAT AVANT IMPOT	-1 771	-409	-194
RESULTAT NET EXERCICE	-1 546	-83	-117

COMPTES CONSOLIDES GROUPE LA POSTE

en millions €	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2010
CA	31 185	25 983	20 939
CHARGES opérationnelles	-31 084	-25 069	-20 155
dont sous-traitance transport	-7038	-4 956	
dont charges de personnel	-13 841	-12 683	-12701
dont amortissement, provisions & perte de valeur	-3 736	-1 902	-1052
REX courant avant quote part sté conjointe	101	914	784
incidence prise de contrôle CNP	3 007		
résultat net consolidé LP	2 660	835	563
dont part groupe (=RNPG)	2 084	822	550

	Courrier Colis Services			Geopost		LBP			réseau LP			Numérique		Immobilier		supports et structures	
	2020	2019	2010	2020	2019	2020	2019	2010	2020	2019	2010	2020	2019	2020	2019	2020	2019
en millions €																	
CA	12 156	12 376	16 379	11 041	7 768	7 724	5 647	5 215	3 733	3 757	4 368	799	697	833	839	1 103	1 101
charges opérationnelles	-13 294	-11 967	-15 894	-10 248	-7 391	-6 316	-4 827	-4 485	-3 796	-3 819	-4 319	-847	-687	-767	-746	-1 319	-1 292
REX	-1137	410	485	793	378	4464	820	730	-63	13	49	-48	10	81	140	-216	-191

4- VOTE SUR LE PLAN STRATÉGIQUE À HORIZON 2030 : AVEC CETTE STRATEGIE, QUE SEREZ VOUS DANS 10 ANS DANS CE GROUPE ?

Intervention CGT lue en séance - En annexe 2

Vote contre de la CGT car :

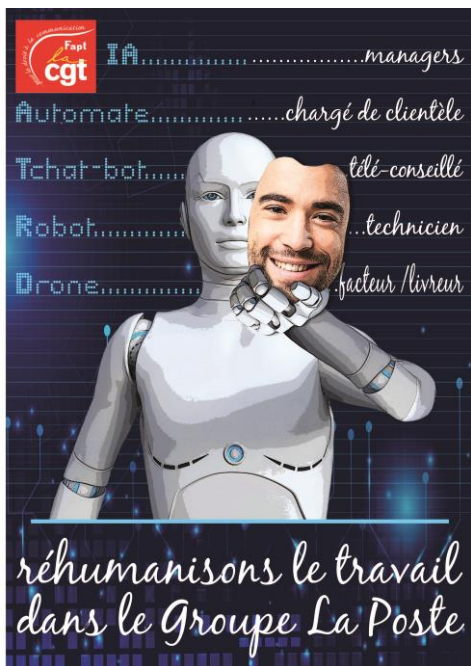
- **Un plan qui ne s'appuie sur aucun financement**
- **Un plan qui vise à ce que La Poste ne soit plus La Poste entreprise de services publics avant tout.** Un plan qui s'appuie ainsi sur l'image positive de La Poste construite par les postiers issus des activités historiques pour porter cette image vers des activités qui n'ont plus de sens avec cet ADN public : croissance externe versus LP un groupe public dont les activités doivent être en principe d'abord des activités de service public et d'intérêt général. Le plan stratégique noie ainsi le service public dont le CA (qui n'a d'ailleurs aucun sens pour du service public) ne peut de toute façon pas rivaliser avec celui d'activités concurrentielles.
- **Un plan qui laisse de côté la BSCC avec le cantonnement des activités qui soi-disant ne rapportent pas et les autres activités qui rapportent.** La stratégie vise à développer des pôles de rentabilité : quel est le sens d'exiger de la rentabilité dans un pôle financier public (qui est le grand absent de ce plan) ? Les actionnaires que sont l'Etat et la CDC ont un positionnement pour le moins curieux car ils exigent de la rentabilité pour un groupe La Poste reposant sur des services publics qui ne souffrent pas la comparaison avec des activités concurrentielles,

ils dénoncent cette situation alors même que ce sont eux-mêmes qui l'ont créée... **Avoir une rentabilité et avoir une raison d'être s'appuyant sur une image de La Poste de service public n'est pas compréhensible.**

- On notera l'absurdité d'une commission européenne qui valide les financements des services publics confiés à des opérateurs de droit privé comme La Poste afin d'éviter que ce financement ne serve à financer des activités concurrentielles et ainsi à donner un avantage compétitif à La Poste : ***vu le niveau de financement, y a pas de risque... SAUF À CE QU'il y ait un abaissement des exigences de services publics*** et que d'autres opérateurs puissent se positionner dessus (on pense par exemple au service universel postal que La Poste a jusqu'en 2025...). Le service public deviendrait ainsi « CASHable » et intéresserait d'autres opérateurs de droit privé.
- Au plus, on abaisse le niveau de service public (de marché public comme celui de la propagande électorale confié

récemment pour partie à ADREXO) au plus La Poste perd son positionnement de seule organisation du travail répondant à ces exigences

- **Un plan en manque de solidarité là où il est question de synergies entre activités**, il n'est pas question de solidarité entre activités pour éviter un groupe LP à plusieurs niveaux : les activités margées associées à certains salariés et les activités de service public, non rentables forcément, associées aux postiers ayant construit l'image et la réputation du groupe LP.



- **Un plan en manque d'humanité** : la considération vis-à-vis des postiers repose sur leur employabilité et leur capacité à partir rapidement à la retraite ou en TPAS. La pyramide des âges de la BSCC fait la part belle à cette stratégie. L'accord social en cours de négociation qui se veut précéder les négociations dans les branches n'est autre que la traduction de ce plan stratégique où :

- En vitrine, on va former sur du numérique (via du e-learning réalisé vite fait car le temps de formation n'est pas intégré dans le temps de travail des postiers): mais cela n'est porté par aucune considération des modifications de métiers actuels et de la valorisation des savoirs faire nouvellement acquis via du salaire
- Combien de postiers seront concernés par cet accord ? (combien y a-t-il de mobilités choisies hors réorganisations)

- La DRH anime le côté marketing de cet accord mais ne coordonne pas son application
- Des postiers «AGILES» : on est plus sur de l'accro-branches et il faut bien la choisir car on risque qu'elle soit coupée ...

- **Un plan qui se veut promouvoir un Groupe neutralisant son impact carbone** : en lien avec le sujet de la baisse du volume courrier (alimentée par les obligations/ incitations de recourir à la facturation électronique, aux bulletins dématérialisés...), on pourrait se demander si ce n'est pas antinomique. On arrive désormais à avoir une méthode pour quantifier l'empreinte du transport « physique » de la matière courrier et colis. Qu'en est-il de l'empreinte numérique ? Se pourrait-il qu'un courrier papier soit plus écologique que le recours intensif aux data (stockage, moulinage de données, transport de données) ? Dit autrement, **est-ce que le transit du courrier via les plateformes, les facteurs, est plus écologique qu'une data stockée, restockée, transférée avec de l'intelligence prétendument artificielle énergivore ?** Et cette data serait utilisée de manière éthique c.a.d. sans marchandisation autre que celle interne ?

Et que dire de **l'empreinte écologique du transport international** que LP veut intensifier ? Et est-ce que l'on est plus sur une démarche d'absence d'émission ou bien de compensation de nos émissions via l'alimentation d'un fonds carbone... ? On s'y perd ...

- Un plan qui subtilement tente de nous emmener sur une substitution des 17 000 points de contacts obligatoires (chiffre non respecté actuellement...) à des « *points d'accès physique à un service du Groupe LP en France* » (déjà de l'ordre de plus de 32 000) : de quelle présence postale sera-t-il question en 2030 ? puisqu'en définitive, la présence postale (à la fois physique et dans le temps avec des horaires d'ouverture) est déjà assurée pour beaucoup via des relais hors La Poste ou via le recours intensif à la sous-traitance, elle ne le sera plus que via des casiers de points pickup avec le logo LP ? **Une présence postale sans postiers n'a pas de sens...**



NOTRE PROJET LA POSTE :

La Poste obligée de se réinventer ? **OUI**,
pour stopper cette spirale d'une stratégie
vers la mise en touche des services publics

→ Un groupe LP s'appuyant d'abord et surtout sur des missions de services publics qui doivent s'appuyer sur les 2/3 des effectifs Groupe :

- À maintenir à un haut degré de qualité pour les 4 missions actuelles dont est dépositaire le Groupe : par exemple, l'aménagement du territoire via **une présence postale de plein exercice** (présence physique et dans le temps) sans postiers n'est pas possible.
- À financer à la fois par une juste compensation de l'Etat et à la fois par les autres activités du groupe dont l'expansion actuelle n'est due qu'à la contribution passée des activités historiques de LP : on ne balaye pas des siècles d'histoire avec un Groupe La Poste qui serait voué à se transformer en groupe privé
- À étoffer pour que LP puisse contribuer au développement des services publics auxquels l'ensemble de la population ou de ses représentants peut accéder de manière égalitaire : souveraineté numérique, tiers de confiance numérique (avec un gros besoin de financement), reprise en services publics des services publics non identifiés dans les 4 missions mais que faisaient les postiers et qui sont vouées à la marchandisation (marchandisation du lien de proximité) ; un transport green (quel est le coût de ce « green postal » versus une entreprise lambda qui ne ferait pas du green) ; étoffer la mission d'accessibilité bancaire au-delà du droit au compte et du traitement actuel des personnes fragiles financièrement, existant déjà pour toutes les banques
- À ne pas soumettre à une comparaison tendancieuse entre activités de services publics et activités concurrentielles
- À porter sur un périmètre international via une coopération entre les postes de services publics du monde afin de porter un service universel postal mondial

→ En lien avec la négociation de l'accord social :

(cf QR Code : cahier revendicatif CGT)



- Un Groupe LP qui ne favorise pas le dumping social entre branches du groupe avec la mise en place d'un statut unifié porté vers le haut en matière de notamment : Politique salariale (un 13^{ème} mois pour tous), Formation (stop au e-learning et place aux formations diplômantes et valorisées par du salaire avec du temps dégagé sur le temps de travail pour les effectuer), garanties collectives (logement, mutuelle...)
- Un Groupe LP donnant plus de sens au S de la RSE (responsabilité sociale et environnementale) avec un arrêt des réorganisations incessantes et avec une réelle coordination RH : cela permettra de soulager les managers qui de plus en plus sont des gestionnaires RH sans être aux RH. L'intégration des sous-traitants dans l'approche RH pourrait sembler positive mais la seule intégration possible est celle de la

CDIsation pour la majeure partie de la sous-traitance qui porte sur des activités que fait le Groupe.

- Et un réel plan de remédiation sur le risque d'atteinte à la santé des postiers qui s'appuie sur des services de santé au travail qui ont été en première ligne pendant cette période covid tout en n'étant pas inclus dans le périmètre des personnes recevant la prime covid (dont le montant a été plus qu'aléatoire) : le

courrier des infirmière.s du 29 janvier à l'intention du PDG Wahl auquel a curieusement répondu la DRH Mme Decaux témoigne du fait que les infirmière.s ont des idées concrètes à prendre en compte

- Un Groupe LP se lançant dans une évaluation de ce que seront les emplois du Groupe LP à horizon 2030 et quelles seront les répartitions entre métiers ?


5- INFORMATION SUR LA MODIFICATION DE L'ORGANISATION DES BRANCHES

En fin de séance (après 6h30 non stop..), le Président s'est fendu d'une information lapidaire sur cette réorganisation reprenant en fait le communiqué de presse sortant le jour même.

Il est ainsi créé une 6^{ème} branche « grand public et du numérique » intégrant le Réseau et, Asendia se trouve transférée de la BSCC vers la branche Géopost.

Lorsque la CGT a porté le fait que la présentation comptable visait à stigmatiser et à faire végéter le service public dans une branche moribonde, ce communiqué en est la parfaite illustration.

Comme dit l'expression



*Quand on veut
tuer son chien,
on dit
qu'il a la rage !*

Les administrateur.e.s CGT du groupe La Poste
Irène BAUDRY et Franck HASPOT

Prochain Conseil d'Administration le 29 avril 2021



INTERVENTION SUR LE PLAN STRATEGIQUE au Conseil d'Administration du 25 février 2021

Le Plan Stratégique 2020 2030 va modifier en profondeur notre service public postal, déjà fortement dégradé, pour faire du Groupe La Poste une entreprise DE services et modifier fortement l'avenir de ceux qui y travaillent. Le Groupe La Poste dérive vers plus d'externalisation et de rachats à l'étranger, sans créer d'emplois sur notre territoire permettant de diminuer le chômage de masse et d'offrir un avenir aux jeunes générations. Le Groupe La Poste a aussi cette responsabilité. A noter également le désengagement progressif de ses métiers historiques « essentiels » qui ont fait les beaux jours de La Poste. Ce plan stratégique consiste à stigmatiser les missions de services publics universels pour accélérer la marchandisation des services. Un plan stratégique sans budget nous questionne à plus d'un titre.

2021 commence sans que nous sachions très bien où nous en sommes avec cette pandémie qui isole les salariés, tant par le télétravail que par l'isolement forcé. Le climat anxieux lié à la pandémie n'empêche pas La Poste de poursuivre ses restructurations, elles aussi anxieuses, dont nous demandons l'arrêt dans l'attente d'une solution vaccinale pour tous.

Quel est l'avenir de notre maison mère, quand son activité et ses ressources diminuent avec pour conséquences l'augmentation de la charge de travail pour les facteurs ainsi que l'éloignement et l'augmentation des files d'attente au réseau.

Quel avenir quand une part de l'activité est détournée vers les filiales et la sous-traitance ? Sous-traitance réaffirmée dans ce plan stratégique alors qu'elle ne devrait être utilisée que pour des activités que La Poste n'est pas en capacité d'assumer. Affirmer également, le recours à plus de précarité avec le cdd de projet, cdi intérimaire, et cdd sénior, l'ubérisation du dernier kilomètre. Il faut sortir des absurdités algorithmiques et ré-humaniser nos services.

Ce plan stratégique fait la part belle aux filiales comme la bancassurance, le numérique et le colis. Le colis qui a fortement progressé en 2020 et dont la logistique, la distribution sont très chaotiques voire mortelles dans certains cas. Ces activités doivent être régulées et réglementées.

Aujourd'hui, quelle est la réalité des premiers de corvées ? Précarité à Médiapost, sous-traitance aux colis, précarité au courrier et au réseau avec les derniers fonctionnaires qui, d'ici dix ans, seront quasiment tous partis en retraite, des Cdi, Cdd, Intérimaires. A l'inverse, nous proposons un statut unique pour tous les postiers du groupe, élément de confiance en l'avenir et nécessaire à la bonne qualité de service.

En ce moment se négocie le pacte social, associé au plan stratégique, et qui l'accompagnera pour les trois prochaines années. Il en dit long ou plutôt peu sur les moyens donnés aux équipes pour réaliser leur travail ce qui est une forte demande des postiers. Les questions d'organisation du travail, de moyens, de véritable politique d'emploi, de dé-précarisation n'y sont pas ou trop rarement abordées. Ce pacte social ne concerne pas le Groupe mais seulement la maison mère donnant l'impression qu'il faut vider ses branches de ses compétences humaines vers les filiales. Ce pacte social ressemble plus à un plan social. Les 170 000 postiers de la maison mère réseau et courrier ont de quoi être inquiets.... A eux d'être « employables » alors qu'ils demandent des moyens pour mieux travailler au quotidien.

Les postiers ont su s'adapter aux nouvelles organisations, aux nouveaux horaires depuis le début de la pandémie, sur ce service « essentiel » aux citoyens. La question de l'emploi dans le groupe, des droits rattachés aux salariés doit devenir une priorité, sans oublier toutes celles et ceux qui participent à notre rôle « essentiel », dans la sous-traitance, l'intérim, et ne peuvent bénéficier des droits des postiers de la maison mère qui sont à améliorer. Il est urgent de prendre en considération les revendications des postiers souvent appuyées par les usagers, les élus, autrement que par des luttes quasi quotidiennes contre des projets qui dégradent leurs conditions de travail et le service, la présence postale.

L'Etat doit aussi, et surtout, compenser au plus juste les missions qu'il a dévolues au service public, non par la réduction du service, mais par sa juste compensation.

L'avenir du service public postal ne pourra trouver sa raison d'être que si ceux qui le rendent y trouvent un intérêt social avec des droits et garanties de haut niveau pour mener à bien nos missions et ainsi répondre aux besoins et attentes des citoyens.



INTERVENTION SUR LES COMPTES

au Conseil d'Administration du 25 février 2021

- Le résultat est fortement impacté par une règle comptable imposant par exemple qu'au lieu d'amortir sur plusieurs années le cout lié à l'investissement dans les outils de production des postiers du courrier, ce cout va être déprécié immédiatement car l'activité courrier est considérée comme sans espoir de revenus futurs permettant de légitimer comptablement la rentabilité de cet investissement (ou même un espoir de bénéfices futurs rendant impossible tout report de différé d'imposition). Cela revient à dire que cet investissement n'a plus de valeur car il ne génère pas du cash rentable et donc cela revient à exclure comptablement de l'entreprise La Poste les salariés s'appuyant sur cet outil alors même qu'ils contribuent fortement à son capital confiance et à son image positive.
- C'est une illustration de l'absurdité de l'apposition d'une logique comptable financière à la réalisation de services publics et de leurs financements, financement que l'on aurait pu croire en bonne voie avec la constitution du pôle financier public. Mais force est de constater au vu de la dépréciation de l'outil de production que ce n'est pas le cas et que cela alimente encore plus la spirale infernale du pas de besoin de service public, donc moins besoin de moyens : au plus on habitue les citoyens à moins de service public au mieux c'est pour les chiffres de La Poste pour se défausser de celui-ci.
- Et on est loin du principe d'universalité des dépenses et recettes publiques au vu de la segmentation culpabilisatrice des branches selon la contribution au CA avec une première victoire pour le groupe de voir que le CA du courrier est passé de 37% en 2013 à moins de 20% pour 2020 du CA Groupe.
- Les comptes reflètent ainsi la stratégie de l'entreprise visant à atteindre un modèle économique auto-porteur pour chaque activité du groupe et surtout à désensibiliser le CA du groupe à l'activité courrier: à quand la side pocket pour cantonner l'activité de service public dans un fonds lambda où végèterait le service public en attente de financement? Le pôle financier public ne s'en trouverait pas amoindri puisque le Groupe LBP pourrait repasser directement en filiale de la CDC. Cette vision comptable se heurte ainsi à la loi 90-568 prévoyant les activités de La Poste : d'abord le service public puis d'autres activités limitativement énumérées¹. Elle se heurte également à la vision par les parties prenantes de La Poste comme un bien commun mais pas rentable et au fait qu'en se dévulnérabilisant d'une activité d'un groupe on se rend vulnérable d'autant aux autres activités (cf augmentation du cout du risque LBP).
- Des charges de personnel pour reprendre la terminologie comptable en baisse de plus de 500 millions sur le périmètre uniquement de La Poste maison mère versus un accroissement de près

¹ La Poste et ses filiales constituent un groupe public qui remplit des missions de service public et d'intérêt général et exerce d'autres activités dans les conditions définies par la présente loi et par les textes qui régissent chacun de ses domaines d'activité.

La Poste assure selon les règles de droit commun toute autre activité de collecte, de tri, de transport et de distribution d'envois postaux, de courrier sous toutes ses formes, d'objets et de marchandises.

La Poste exerce, à travers sa filiale La Banque postale, des activités dans les domaines bancaire, financier et des assurances, dans les conditions prévues notamment au code monétaire et financier.

La Poste est habilitée à exercer en France et à l'étranger, elle-même et par l'intermédiaire de filiales ou participations, toutes activités qui se rattachent directement ou indirectement à ses missions et activités telles que définies par la loi, ainsi que toute autre activité prévue par ses statuts

de 300 millions des charges externes incluant la sous-traitance : des charges pas si énormes au regard de celles du reste du groupe grandissantes du fait de la croissance externe

- Le Réseau n'apparaît même plus nommément en tant que contributeur au chiffre d'affaire depuis les communiqués de 2020 ceci alimentant la stratégie financière de baisse du coût du réseau (c.a.d des effectifs en baisse constante avec l'exemple de la dislocation des centres financiers)
- La provision sur l'intéressement aurait pu être réaffectée à du versement de salaire : au lieu de cela elle disparaît dans les méandres comptables sans avoir pu valider l'ISE (indicateur de santé économique pourtant prévu dans l'accord collectif d'intéressement): soit 107,5 millions

La CGT demande ainsi à ce que :

- soit revus les principes comptables du groupe pour arrêter la stigmatisation des activités courriers lesquelles paradoxalement ont fondé l'ADN de La Poste dont se revendique la raison d'être de La Poste : corollairement, une revue des communiqués visant également à stigmatiser cette activité.
- l'on puisse mieux valoriser et solidariser les activités du groupe entre elles via la mise en place par exemple d'une redevance groupe valorisant la marque et l'image La Poste
- A avoir le détail du caractère déficitaire du service public (avec la méthodologie de calcul) et le détail du bilan de l'UGT métier courrier compte tenu de la dépréciation immédiate de ses actifs (=Unité Génératrice de trésorerie : unité d'activité suffisamment identifiable pour pouvoir être traitée comme un élément autonome de l'entreprise)
- Les comptes puissent permettre de distribuer la richesse créée par les services publics aux salariés via une revalorisation des salaires
- A avoir plus d'éléments sur la masse salariale et le recours à la sous-traitance

En étant cyniques ou réalistes, on pourrait se dire que l'Etat français et la Commission Européenne renforcent la position concurrentielle d'Amazon au détriment des entités dépositaires de missions de services publics comme La Poste en ne finançant pas notamment via le pôle financier public lesdites missions. Les tractations en cours sur la stratégie européenne en matière de plateformes et de service universel postal donneront le futur « la » de la trajectoire financière de La Poste dans ce monde capitaliste concurrentiel.